

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-16/02 - Budget primitif 2021 – Budget principal Ville

Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

Le budget primitif 2021 constitue la traduction des orientations budgétaires présentées et débattues lors du Conseil municipal du 25 novembre dernier.

Il est composé de deux sections :

- la section de fonctionnement comportant les opérations liées à l'activité courante des services,
- la section d'investissement regroupant les opérations d'équipement qui affectent la valeur du patrimoine de la collectivité.

Le budget primitif 2021 s'élève à :

- **63 380 000,00 €**, pour sa section de fonctionnement,
- **19 955 000,00 €**, pour sa section d'investissement,

soit un budget global de **83 335 000,00 €**, en baisse par rapport au budget primitif 2020 (-6,5 M€).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 63 380 000,00 €.

I - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2020	Propositions Budget Primitif 2021
013	Atténuation de charges	282 000,00 €	286 000,00 €
70	Produits des services, domaine, ventes	4 797 500,00 €	4 695 800,00 €
73	Impôts et taxes	53 362 000,00 €	53 246 350,00 €
74	Dotations et participations	3 208 900,00 €	3 154 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 278 250,00 €	1 956 700,00 €
Total des recettes de gestion courante		62 928 650,00 €	63 339 350,00 €
76	Produits financiers	350,00 €	350,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		62 929 000,00 €	63 339 700,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		36 000,00 €	40 300,00 €
TOTAL		62 965 000,00 €	63 380 000,00 €

Les recettes de fonctionnement de la Commune proviennent principalement des ressources fiscales, des redevances pour les services rendus et des dotations de l'État et d'autres partenaires (Conseil départemental des Yvelines - Caisses d'Allocations Familiales).

1) Produits des services et du domaine (Chapitre 70)

Les prévisions budgétaires 2021 ont été calculées en fonction des activités proposées, des variations de fréquentation attendue des services et en prenant en compte la crise sanitaire et économique traversée. Il en résulte une légère baisse des recettes attendues.

2) Impôts et taxes (Chapitre 73)

Les prévisions de recettes issues de la fiscalité directe et indirecte se répartissent de la manière suivante :

Nature	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2020	Propositions Budget Primitif 2021
73111	Contributions directes	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €
73211	Attribution de compensation	35 898 700,00€	36 022 650,00€
73221	FNGIR	860 000,00 €	860 000,00 €
7338	Droits de stationnement	3 300,00 €	3 700,00 €
7351	Taxe sur l'électricité	400 000,00 €	300 000,00 €
7362	Taxe de séjour	400 000,00 €	360 000,00 €
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou taxe de publicité foncière	800 000,00 €	700 000,00 €

3) Participations reçues d'autres collectivités et de l'État (Chapitre 74)

En 2021, la Commune ne percevra pas de dotation globale de fonctionnement, comme pour les exercices précédents. Elle continuera à recevoir de l'État des attributions de compensation au titre des dégrèvements fiscaux et de la réforme de la taxe professionnelle.

La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines est le partenaire institutionnel qui apporte la contribution essentielle aux recettes courantes liées aux services rendus à la population vélizienne (2,4 M€). Les aides de la CAF concernent le fonctionnement des équipements en faveur de de l'Enfance et de la Petite Enfance.

4) Produits de gestion courante (Chapitre 75)

Ils concernent les versements des délégataires de services publics (chauffage urbain, marchés forains) ainsi que les locations d'équipements publics et les revenus des immeubles (gymnases, stades, parkings, Service Départemental d'Incendie et de Secours, S.E.M.I.V., logements).

L'augmentation prévue sur 2021 s'explique principalement par la signature de deux baux à construction pour l'EHPAD (500 K€ la première année) et pour la géothermie (60 K€ par an).

5) Autres produits (Chapitre 013)

Il s'agit des atténuations de charges (remboursement des frais de personnel par les organismes sociaux et assurances et participation de La Poste aux frais de l'agence postale) : 286 K€.

6) Recettes d'ordre

Il s'agit d'une opération comptable annuelle de transfert au résultat de la quote-part de subventions d'investissement perçues sur des exercices précédents.

II - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2020	Propositions Budget Primitif 2021
011	Charges à caractère général	14 661 100,00 €	15 310 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 964 350,00 €	26 332 000,00 €
014	Atténuation de produits	5 322 100,00 €	5 833 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	8 169 950,00 €	8 339 000,00 €
Total des dépenses de gestion courante		54 117 500,00 €	55 814 000,00 €
66	Charges financières	325 000,00 €	300 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	62 500,00 €	66 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		54 505 000,00 €	56 180 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	4 860 000,00 €	3 400 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 600 000,00 €	3 800 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 460 000,00 €	7 200 000,00 €
TOTAL		62 965 000,00 €	63 380 000,00 €

1) Charges à caractère général (Chapitre 011 - charges à caractère général)

Ce chapitre retrace les charges de fonctionnement et d'intervention des différents services municipaux (dépenses de fluides, maintenance et réparations des matériels, fournitures, locations, assurances, publications, transports, frais de télécommunications, ...). Les dépenses de ce chapitre sont en légère hausse (15,3 M€ contre 14,7 M€ en 2020) afin notamment de prendre en compte l'ouverture du Centre sportif et culturel Jean-Lucien Vazeille et les différentes acquisitions de matériels et fournitures liées à la crise sanitaire.

2) Charges de personnel (Chapitre 012)

Les crédits inscrits au Budget Primitif 2021 pour les dépenses de personnel s'élèvent à 26,3 M€ (26 M€ au BP 2020).

Les principaux éléments pris en compte pour ces prévisions de dépenses sont :

- les augmentations structurelles (SMIC, plafond de sécurité sociale,...),
- la prise en compte du glissement vieillesse technicité (GVT) (avancement d'échelon, avancement de grade...),

- la poursuite de la mise en place du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR),
- la création de cinq postes pour le centre sportif et culturel Jean-Lucien Vazeille.

3) Atténuation de produits (Chapitre 014)

L'augmentation des crédits de ce chapitre correspond à l'accroissement de la contribution de la Commune au Fonds de solidarité de la Région Île-de-France (4,90 M€ contre 4,65 M€ en 2020).

Le prélèvement au titre de l'article 50 de la loi S.R.U. et la Contribution pour le Redressement des Finances Publiques restent identiques sur 2021.

4) Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

La Commune de Vélizy-Villacoublay est membre d'un certain nombre de structures intercommunales, comme le Syndicat intercommunal Jouy Vélizy, qui sont financées pour certaines d'entre elles par des cotisations municipales versées par les villes membres (Annexe budgétaire C3.1 du document budgétaire).

D'autre part, la Commune verse au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines le contingent d'incendie (1,45 M€ contre 1,40 M€ en 2020).

Enfin, les autres charges de gestion courante sont constituées à titre principal par les subventions suivantes :

Nature	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2020	Propositions Budget Primitif 2021
657362	CCAS	715 000,00 €	821 700,00 €
65737	L'Onde	2 745 000,00 €	2 745 000,00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	2 445 000,00 €	2 454 508,00 €
TOTAL		5 905 000,00 €	6 021 208,00 €

Le détail des subventions proposées pour les associations est listé à l'annexe B1.6 du document budgétaire.

5) Charges financières (Chapitre 66)

La dette communale donne lieu à des inscriptions dans les deux sections au niveau du budget. Les intérêts sont inscrits en section de fonctionnement et le remboursement en capital figure en section d'investissement (voir ci-après).

L'état de la dette fait l'objet d'annexes budgétaires spécifiques : A2.2 à A2.7 du document budgétaire.

Le montant total des intérêts s'élèvera à 280 000,00 € en 2021.

6) Charges exceptionnelles (Chapitre 67)

Ces charges englobent notamment les titres annulés sur exercices antérieurs, les pénalités et amendes et les versements de bourses comme par exemple le permis citoyen.

7) Dépenses d'ordre (Chapitres 023-042)

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement (3,40 M€) et de la dotation aux amortissements (3,80 M€).

Le total de ces dépenses (7,20 M€) constitue l'autofinancement qu'en 2021 la Commune affectera au paiement de ses dépenses d'investissement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I - LA BALANCE GÉNÉRALE

La section d'investissement de l'exercice 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes à 19 955 000,00 €.

II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2020	Propositions Budget Primitif 2021
13	Subventions d'investissement	2 810 000,00 €	3 550 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 300 000,00 €	2 000 000,00 €
Total des recettes d'équipement		7 110 000,00 €	5 550 000,00 €
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	10 000 000,00 €	7 200 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00 €	5 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 300 000,00 €	0,00 €
Total des recettes financières		11 305 000,00 €	7 205 000,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		18 415 000,00 €	12 755 000,00 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	4 860 000,00 €	3 400 000,00 €
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	3 600 000,00 €	3 800 000,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		8 460 000,00 €	7 200 000,00 €
TOTAL		26 875 000,00 €	19 955 000,00 €

Les **recettes d'équipement** sont constituées par le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc (2,06 M€), des subventions de la Région Île-de-France (1,5 M€) et par l'emprunt d'équilibre (2,0 M€).

L'inscription de cet emprunt est nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses de d'équipement. Toutefois, cet emprunt d'équilibre sera réexaminé lors de l'affectation du résultat de l'exercice 2020. Il est très probable que cet emprunt soit supprimé à ce moment-là.

La section d'investissement est également financée par des **recettes financières** à hauteur de 7,2 M€ composées par le Fonds de Compensation de la T.V.A. (3,0 M€) et la taxe d'aménagement (4.2 M€).

Les **recettes d'ordre** comportent l'excédent de fonctionnement et le montant des amortissements (chapitres budgétaires 021 et 040). Il apparaît que l'autofinancement s'établit à 7,2 M€.

III - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits consacrés aux dépenses d'investissement vont permettre de poursuivre l'amélioration des équipements et de l'urbanisme de la Commune.

Il est à noter par ailleurs que le remboursement en capital des emprunts est intégré aux dépenses d'investissement.

Nature	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2020	Propositions Budget Primitif 2021
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	975 900,00 €	1 139 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	1 479 250,00 €	1 760 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	6 409 850,00 €	9 360 700,00 €
23	Immobilisations en cours	16 619 000,00 €	6 267 000,00 €
Total des opérations d'équipement		65 000,00 €	100 000,00 €
Total des dépenses d'équipement		25 549 000,00 €	18 626 700,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 288 000,00 €	1 288 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	2 000,00 €	
Total des dépenses financières		1 290 000,00 €	1 288 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		26 839 000,00 €	19 914 700,00 €
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	36 000,00 €	40 300,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		36 000,00 €	40 300,00 €
TOTAL		26 875 000,00 €	19 955 000,00 €

Le programme d'investissement 2021 s'élève à 19 914 700,00 € (hors dépenses d'ordre) et s'articule autour des principaux postes de dépenses suivants :

Chapitre 20 : frais d'études, d'insertion d'annonces de marchés publics et de logiciels informatiques qui s'inscrivent dans la continuité de la modernisation du service public et notamment :

Propositions BP 2021	
Annonces, logiciels et licences informatiques (licences Microsoft, gestion des service techniques, GED, GRC, Ville intelligente, ...)	316 000,00 €
Provisions pour études diverses (solarium piscine, bureau de contrôle, diagnostics, relevés topographiques, ...)	623 000,00 €

Chapitre 204 : il s'agit de la participation de la Commune au financement des travaux du diffuseur de l'A86 à hauteur de 1,6 M€ pour l'exercice 2021 et du versement sur trois ans d'une surcharge foncière dans le cadre de la construction de l'EHPAD (160 K€).

Chapitre 21 : achat de matériel et de mobilier, réalisation de travaux dans les bâtiments et sur la voirie avec notamment les opérations suivantes :

Propositions BP 2021	
Poursuite de la rénovation du parc d'éclairage public via un marché de performance énergétique sur 9 ans (CREM)	686 000,00 €
Travaux sur le revêtement et le marquage au sol du parking Carré Louvois	200 000,00 €
Poursuite réfection de la toiture de l'Onde	300 000,00 €
Création d'une aire de jeux dans le quartier Exelmans	370 000,00 €
Travaux d'étanchéité de l'école Rabourdin	160 000,00 €
Travaux de réaménagement et de mise en conformité de la voirie (notamment rue Marcel Dassault, avenues de Picardie et du Général De Gaulle)	2 630 000,00 €
Matériel informatique, téléphonie, photocopieurs	215 000,00 €
Mobilier et matériel	800 000,00 €
Réhabilitation de logements	200 000,00 €
Travaux stade Wagner et piscine	302 000,00 €
Travaux d'éclairage au centre Ravel	150 000,00 €
Plantations d'arbres et d'arbustes sur l'ensemble de la ville	120 000,00 €
Remise en état des ouvrages d'art	100 000,00 €
Mise en place d'un budget participatif	100 000,00 €
Travaux d'accessibilité dans le centre sportif Borotra	100 000,00 €
Travaux de câblage informatique	237 000,00 €
Contrôle d'accès (école Simone Veil, centre Borotra, crèche les Nénuphars, ludothèque, école Jean Macé et espace Tarron)	260 000,00 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours avec les opérations suivantes :

Propositions BP 2021	
Participation de la Commune au programme d'aménagement de la ZAC Louvois	2 137 000,00 €
Travaux d'aménagement de la nouvelle école Simone Veil	3 900 000,00 €

Des avis favorables, à la majorité, ont été rendus par les commissions Ressources et Aménagement et Environnement et, à l'unanimité, par la commission Solidarités-Qualité de Vie, réunies en séances le 7 décembre 2020.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2021 pour la Commune.